



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 26 juin 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 18 juin 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 63
Nombre de procurations : 19

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Delphine BLAYA
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-François DODET	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur François DESEILLE	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Danielle JUBAN	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Catherine GOZZI
Madame Christine MARTIN	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Laurence GERBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Céline TONOT	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Adrien GUENE
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Stéphanie MODDE	Madame Noëlle CAMBILLARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER	
	Monsieur Patrice CHATEAU	

Membres absents :

Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Madame Catherine PAGEAUX
Madame Céline RENAUD	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Patrick BAUDEMENT	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Monsieur Marien LOVICH
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM
	Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Delphine BLAYA
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline JACQUEMARD
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Madame Catherine VICTOR
	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER pouvoir à Monsieur Patrick CHAPUIS
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Madame Isabelle PASTEUR pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Cyril GAUCHER pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Créations et suppressions de postes****Direction générale déléguée Ressources et services aux communes - Direction du numérique****1. Transformation du poste de responsable de la médiation numérique**

Dans un contexte d'innovations majeures et de transformation des usages, la Direction du numérique accompagne les services de la métropole dans l'intégration de ces nouvelles technologies dans l'ensemble de leurs activités. Mais au-delà de la mise en place de nouveaux outils performants, il s'agit surtout d'accompagner les utilisateurs à faire évoluer leurs pratiques et de promouvoir une culture numérique partagée et sécurisée.

C'est dans ce cadre que le service de médiation numérique intervient sur l'ensemble de la métropole, afin de faciliter l'appropriation des solutions numériques et améliorer la performance des services. L'importance de cette mission et des responsabilités associées nécessite aujourd'hui un encadrement de proximité plus en adéquation avec ses ambitions et ses exigences.

Ainsi, il est proposé de faire évoluer le poste de responsable de la médiation numérique, relevant aujourd'hui du cadre d'emplois de catégorie C des agents de maîtrise, vers un poste de catégorie B, relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

2. Transformation du poste de gestionnaire de parc

Le gestionnaire de parc de la direction du numérique est en charge du parc matériel et logiciel des 19 collectivités adhérentes au service commun du numérique, soit plus de 10 000 biens physiques et 1 000 équipements éditiques.

En plus de ses missions d'inventaire et de gestion financière et technique des stocks, ce poste a fortement évolué ces derniers mois vers une plus grande technicité : déploiement et entretien de matériels spécifiques (Chromebook, dalles tactiles dans les écoles...), sensibilisation au « numérique responsable » et développement d'une mission liée à la cybersécurité.

Ainsi, il est proposé de faire évoluer le poste de gestionnaire de parc, relevant aujourd'hui du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, vers un poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise.

Direction générale déléguée Cadre de vie et espaces publics**1. Direction de l'exploitation – créations et suppressions de postes suite à une réorganisation**

La Direction de l'exploitation participe à la définition stratégique, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques métropolitaines en matière d'exploitation des espaces publics dans le respect des enjeux d'adaptation du territoire et d'atténuation des effets des bouleversements climatiques et écologiques.

Une réorganisation des services, issue d'une démarche collective, s'est avérée nécessaire afin de faire évoluer les modalités de prise de décision, de pilotage de l'activité et de mises en œuvre des missions au quotidien. L'organisation définie s'appuie sur un fonctionnement transverse qui permet de concilier réactivité, planification, programmation et responsabilisation territoriale autour de grands axes structurants :

- Améliorer la vision à long terme grâce à la création de cellules gestionnaires de patrimoines au sein des services Espaces verts et Infrastructures routières et ouvrages d'art. Leurs objectifs sont de permettre une meilleure programmation de l'activité des équipes opérationnelles, d'être garant d'une gestion durable du patrimoine et de répondre aux enjeux de sécurité tout en veillant à l'équilibre budgétaire des investissements.
- Professionnaliser les agents chargés du suivi des prestations externalisées, en dédiant plusieurs postes spécifiquement sur cette mission au sein de chaque service de la direction.

- Optimiser la réactivité des équipes avec la création de brigades d'interventions rapides au sein du service Propreté et entretien de l'espace public et d'une équipe mobile d'intervention au sein du service Espaces verts.
- Consolider l'autonomie des équipes et maîtriser le territoire en attribuant des secteurs aux équipes opérationnelles des services Espaces verts et Propreté et entretien de l'espace public.

De façon à faciliter le déploiement de la nouvelle organisation, la Direction de l'exploitation changera de dénomination à compter du 1er septembre 2025 au profit de Direction du cadre de vie et de l'espace public. Dans le même temps, et afin d'éviter toute confusion, la DGD Espace public et cadre de vie sera renommée DGD Services urbains et Patrimoine.

La réorganisation, effective au 1er septembre 2025, s'effectue à nombre de postes budgétaires équivalent à l'existant. Toutefois un ajustement des cadres d'emplois de certains d'entre-eux s'avère nécessaire :

	Avant réorganisation				Après réorganisation au 01/09/2025				Différence avant / après			
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Totaux	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Totaux	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Totaux
<i>Dont cadre d'emplois des postes budgétaires :</i>												
Ingénieurs en chef	1			1	1			1	0			0
Ingénieurs	6			6	6			6	0			0
Attachés	1			1	1			1	0			0
Techniciens		18		18		19		19		1		1
Agents de maîtrise			45	45			39	39			-6	-6
Adjointes techniques			248	248			253	253			5	5
Adjointes administratifs			6	6			6	6			0	0
Totaux	8	18	299	325	8	19	298	325	0	1	-1	0

Il est ainsi proposé :

- La création d'un poste budgétaire relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- La création de cinq postes budgétaires relevant du cadre d'emplois des adjointes techniques territoriaux,
- En contrepartie, la suppression de six postes budgétaires relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

2. Direction Paysages, espaces publics – Transformation de trois postes de chargé.e d'opérations

En pleine coopération avec les directions de la prochainement dénommée DGD Service urbains et patrimoine, la Direction paysages, espaces publics (PEP) assure la conception et la réalisation des projets d'aménagement de l'espace public (squares, parcs, places etc.) et les projets de transformation de la voirie à l'échelle des 23 communes de la Métropole.

Il peut être distingué deux types de projets :

- Les projets les plus complexes intègrent l'ensemble des enjeux en milieux urbains, notamment la multitude d'usages. Ils demandent une grande transversalité avec tous les acteurs, incluant souvent une forte technicité.
- Les projets moins complexes sont souvent liés à des aménagements de sécurité routière.

A ce jour, la direction compte cinq postes de chargé.e d'opérations relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux pour suivre l'ensemble de ces projets.

Néanmoins, la gestion d'un projet d'aménagement urbain complexe demande un niveau de technicité élevé en terme de stratégie, de communication, d'ingénierie et de pilotage de projets afin de gérer l'ensemble des enjeux (mobilité, environnement, accessibilité, technique, financier, réglementaire, concertation citoyenne, etc.) dans un cadre de coordination avec de nombreux acteurs. Les compétences demandées pour ce type de projet nécessitent un haut niveau de qualification et de responsabilité équivalent au grade d'ingénieur territorial.

Ainsi, il est proposé de faire évoluer trois postes de chargé.e d'opérations, appartenant au cadre d'emplois des techniciens territoriaux, en chargé.e d'opérations complexes appartenant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Direction générale déléguée Urbanisme – Direction du Foncier - Création et mise à disposition d'un poste de chargé.e de l'organisme de foncier solidaire

Dijon métropole souhaite la création d'un Organisme de Foncier Solidaire (OFS), qui interviendra sur le territoire métropolitain.

Cet outil, dont plusieurs métropoles se sont déjà dotées, intervient dans le domaine de l'habitat et a pour objet de développer et faciliter l'accès abordable à la propriété. Il donne ainsi la possibilité d'acquérir un logement à des ménages, sous conditions de ressources, qui, sans ce dispositif, auraient eu des difficultés à devenir propriétaires.

En synthèse, l'OFS procède à une dissociation entre partie foncière et partie bâtie, en établissant un Bail Réel Solidaire (BRS). Ce montage permet de diminuer sensiblement le coût d'achat par rapport au marché libre, l'acquéreur achetant uniquement le logement et versant à l'OFS une redevance financière modique correspondant au terrain, lequel demeure la propriété de l'OFS. En contrepartie, la revente est encadrée et le logement devra être maintenu dans le BRS.

La solution privilégiée pour la création de l'OFS consiste à doter l'établissement public foncier local (EPFL) de l'agrément l'autorisant à assurer des missions d'OFS. Cette solution permet de générer des synergies pertinentes pour le fonctionnement de l'EPFL et de l'OFS.

La réussite de l'OFS nécessite la conduite de missions spécifiques, liées à la mise en œuvre opérationnelle de l'organisme, puis à son pilotage et à son développement. Il est souligné qu'il s'agit d'un dispositif qui reste innovant et qui implique une nouvelle approche de la propriété.

Ces différentes missions consisteront notamment à :

- Assurer la direction opérationnelle,
- Définir, puis prendre en charge la gestion de tous les outils nécessaires au bon fonctionnement de l'OFS,
- Elaborer un plan d'actions pluriannuel stratégique et contribuer à sa mise en œuvre,
- Apporter une expertise et conduire les procédures liées au montage concret des opérations, ainsi qu'à leur suivi, en lien avec les établissements financiers, les promoteurs immobiliers, les opérateurs constructeurs,
- Préparer et conduire les actions visant à promouvoir, animer et piloter en transversalité la structure.

Compte tenu de la nature, de l'ampleur et de la technicité de ces missions, qui ne peuvent être prises en charge par les agents actuels, il est proposé la création d'un poste relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Ce poste a vocation à être mis à disposition à l'EPFL dès qu'il sera agréé OFS. Les conditions précises de cette mise à disposition seront examinées à cette occasion.

L'avis du Comité Social Territorial ayant été requis conformément à la réglementation en vigueur pour les dossiers le nécessitant.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de supprimer / créer** à compter du 1^{er} juillet 2025 les postes suivants :
 - A la Direction du numérique : suppression d'un poste d'agent de maîtrise et d'un poste d'adjoint technique, création d'un poste de technicien et d'un poste d'agent de maîtrise ;
 - A la Direction paysage, espaces publics : suppression de trois postes de techniciens, création de trois postes d'ingénieurs,
 - A la Direction du foncier : création d'un poste d'attaché.

- **de supprimer** à la Direction de l'exploitation six postes d'agents de maîtrise et **de créer** un poste de technicien et cinq postes d'adjoints techniques à compter du 1^{er} septembre 2025.
- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants.
- **d'autoriser Monsieur le Président** à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 82	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 19 PROCURATION(S)	